



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

INFO CNA N°110

Janvier - Février 2020

Le lecteur est informé que l'Info CNA est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer aux éléments composant le règlement.

Sommaire du n°110 :

- Informations pratiques
- Validation d'une feuille de marque à la demande d'un archer
- Equipement des archers
- Rythmes de tir en salle
- Positionnement et utilisation des blasons en salle

Informations Pratiques

Livre des règlements : Nous vous rappelons que la version de Novembre 2019 du livre des règlements est désormais en ligne sur le site de la FFTA.(<https://www.fftta.fr/vie-sportive/larbitrage/reglements-sportifs-et-arbitrage>)

Mandat : Avant chaque compétition les arbitres doivent prendre connaissance du mandat de la compétition. Ce mandat peut leur être transmis directement par l'organisateur. Toutefois (comme cela est désormais la pratique dans plusieurs régions) le mandat peut également être mis à la disposition des arbitres via le site internet du comité régional. Cette pratique est parfaitement acceptable.

Validation d'une feuille de marque à la demande d'un archer

De plus en plus d'archers sur nos concours demandent aux arbitres de contresigner leurs feuilles de marque afin de faire valoir leurs résultats en dehors des classements de la FFTA (prise en compte de ces résultats en handisport ou dans des classements militaires par exemple).

Dans ce cas, il est indispensable de porter à côté de votre signature, les conditions dans lesquelles ces résultats ont été obtenus :

- taille du blason utilisé
- distance de tir
- aides utilisées par l'archer
- conditions particulières de tir

Si les conditions sont celles de la FFTA, vous pouvez aussi indiquer « tir réalisé conformément au règlement FFTA ».

Equipement des archers

La poignée présentée ci-contre n'est pas autorisée en tir campagne car une estimation des distances est possible à l'aide des indications y figurant.



Rythme de tir en salle

De nombreuses questions remontent sur les rythmes de tir en salle et le fait que, lorsque le nombre d'archers est réduit, les organisateurs proposent de passer d'un rythme AB/CD à un tir à deux archers par cible et une seule vague.

Rien n'interdit de procéder de la sorte et les archers ne peuvent pas invoquer un traitement différent entre deux départs du fait d'un rythme de tir différent.

Pour éviter toute discussion lors des compétitions nous suggérons donc de faire préciser dans les mandats « qu'en dessous d'un certain nombre d'inscrits l'organisation se réservera le droit de passer à un tir à deux archers par vague ».

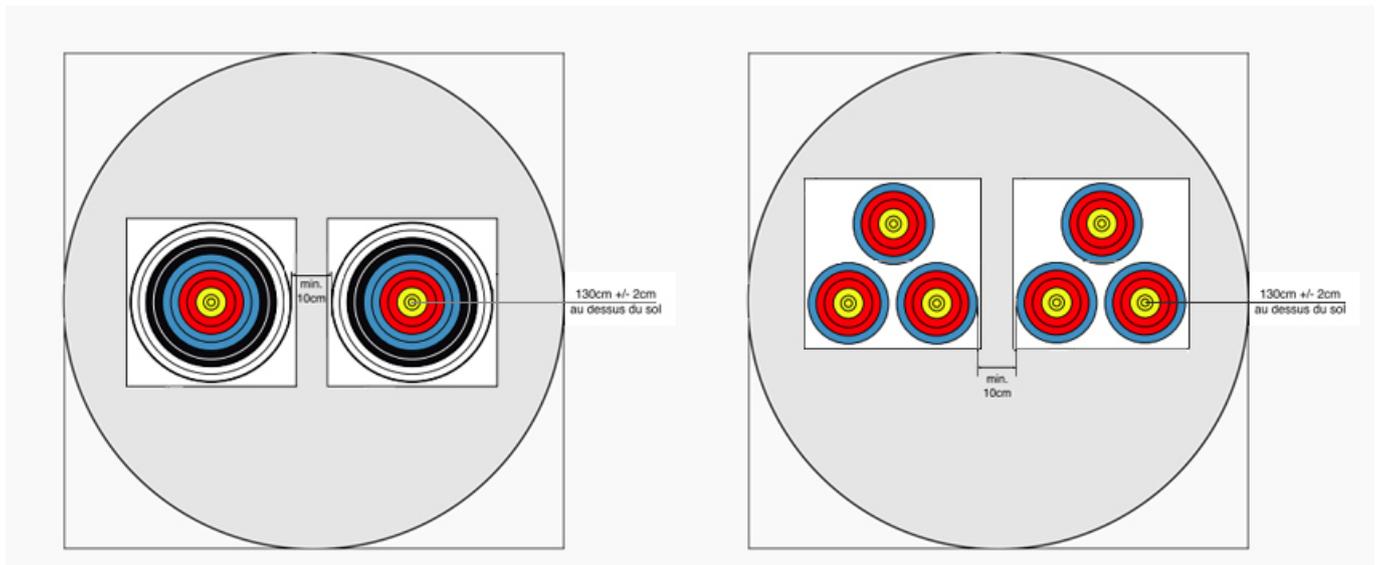
A noter aussi que la plupart des archers sont en général satisfaits de tels changements.

Positionnement et utilisation des blasons en salle

Le positionnement des blasons en salle est clairement défini dans l'annexe 3 de la partie « tir en salle » de notre livre des règlements.

Les précisions ci-après semblent toutefois nécessaires :

- les trispots triangulaires « type las vegas » sont parfaitement réglementaires et peuvent donc être utilisés.
- Lorsqu'il n'y a que deux archers en cibles (duels) l'annexe 3 ne présente que la situation avec des blasons trispots verticaux. Il est évident que la même disposition est à retenir en cas d'utilisation de trispots triangulaires « type las vegas », ou encore de blasons de 40.



Réf : Le Tir en salle (art B.2.2.1.1)

- Enfin, comme nous l'avons évoqué au paragraphe précédent sur le rythme de tir en salle, lorsque le tir à deux archers par vague est retenu sur l'un des départs (faute de participants) il faut maintenir pour ce départ les 4 blasons sur la cible ce qui permettra aux archers de choisir s'ils veulent tirer en haut ou en bas (c'est une forme d'équité par rapport aux autres départs).